

Charte d'engagement



Le Conseil départemental s'engage pour le développement de l'attractivité de son territoire à travers la mise en place du dispositif départemental Jardinons notre territoire.

Le paysage et le cadre de vie permettent de développer l'attractivité des communes et participent à la mise en valeur du département de la Vienne.

L'objet de la présente charte est de définir les points sur lesquels les signataires s'accordent au préalable à leur participation à Jardinons notre territoire.

Les communes qui y participent s'engagent à :

- / Mettre en œuvre des aménagements paysagers de qualité, dans le cadre d'une stratégie de végétalisation spécifique à leur territoire ;
- / Mettre en place des actions de sensibilisation de la population à la préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- / Prendre en compte les enjeux environnementaux de leur territoire et s'engagent pour l'avenir.

Des rendez-vous seront proposés à l'ensemble des communes engagées dans Jardinons notre territoire :

- Journées techniques
- Réunions d'informations et d'échanges
- Table ronde
- Voyage d'études
- Rencontre annuelle avec remise des prix départementaux et distinctions d'initiatives remarquables

